

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le **vingt-et-un octobre**, le Conseil Municipal de la Commune d'**Albussac**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Sébastien MEILHAC**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quinze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2021.

PRÉSENTS : Sébastien MEILHAC, Christian RIGAL, Michel FARGES, Sabrina LACHAUD, Michaël CHABUT, Julie NAYRAC BROSSARD, Maurice CROS, Geneviève CHASLES, Mathieu ESCARAVAGE, Clément GIRE, Guillaume TRÉMOUILLE, Nicolas EYROLLE, Damien LAURENSOU.

ABSENTS : Antonin FIALIP, Pierre RAOUL, excusés.

Monsieur Clément GIRE a été élu secrétaire.

o-O-o

M. le Maire rappelle que le projet de compte-rendu de la séance du 24 septembre 2021 a été transmis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2021.

o-O-o

Objet : Projet d'implantation des PAV.

M. le Maire rappelle qu'un changement important concernant le mode de collecte des déchets ménagers sur le territoire de la Communauté de Communes doit s'opérer pour éviter de faire supporter une augmentation substantielle et inéluctable du coût de ce service. M. Christian Rigal présente un résumé du voyage d'études à Monflanquin le 16 septembre pour échanges avec les élus et services de cette intercommunalité ayant mis en place cette refonte : il sera très important d'effectuer une bonne communication avec la population.

M. le Maire explique qu'une étude est menée au sein de la communauté de communes XV'D qui vise à modifier le fonctionnement de la collecte des déchets ainsi que son coût. Pour cela, il est demandé aux communes de faire un premier travail de positionnement de points d'apports volontaires.

Ces derniers seront très certainement moins nombreux qu'aujourd'hui. Au vu de la complexité du dossier, M. le Maire précise qu'il sera organisé une réunion publique à ce sujet.

o-O-o

N°2021/78

Objet : Poste(s) préposé(s) à la cantine et à la garderie scolaires.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de travail du poste d'Adjoint technique territorial préposé à la cantine et à la garderie scolaires qui totalise 32,17 heures hebdomadaires. Après redéfinition des tâches liées à ce poste d'Adjoint technique, il propose la création de 2 postes de travail pour remplacer de dernier, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- 1 poste d'adjoint technique territorial préposé à la cantine scolaire avec une durée d'emploi de 19,43 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial préposé à la garderie scolaire avec une durée d'emploi de 11,29 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la **modification des horaires d'accueil de la garderie scolaire** :
 - soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h.15 à 8 h.35 et de 16 h.30 à 18 h.45,
- décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial en charge de la cantine scolaire avec une durée d'emploi de **19,43 heures/semaine à compter du 1^{er} janvier 2022**,
- décide la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial en charge de la garderie scolaire avec une durée d'emploi de **11,29 heures/semaine à compter du 1^{er} janvier 2022**,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N°2021/79

Objet : Vente d'une partie de la parcelle n°215 section ZW – Le Bourg.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Mme GALY née GRAFFOUILLÈRE Marie-José pour l'acquisition d'une partie de la parcelle n°215 section ZW (nouvelle parcelle 275 section ZW) d'une superficie de 36 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte **la vente à Mme GALY née GRAFFOUILLÈRE Marie-José**, rue de la Vieille Forge, d'une partie de la parcelle n°215 section ZW (nouvelle parcelle **275 section ZW**) pour une **superficie de 36 m²**,
- ✓ fixe le tarif de vente à **1.000 euros**,
- ✓ confirme que les frais d'acte notarié seront à la charge du demandeur,
- ✓ charge le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires et, signer les documents relatifs à cette opération.

o-O-o

N°2021/80

Objet : Biens de section – Village d'Aubiat.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision (2021/69) prise en séance du 28 juillet 2021 et, donne le résultat de la consultation des membres électeurs de la section (procès-verbal joint), qui s'est déroulée le 1^{er} octobre 2021. Etant donné le vote favorable de la majorité des membres électeurs, il propose la vente d'une partie de la parcelle n°46 section YI (d'une superficie estimée à 1.350 m²) à M. Frédéric VERGNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ confirme **la vente à M. Frédéric VERGNE :**
 - d'une partie de la parcelle n°46 section YI, pour une superficie estimée à 1.350 m², appartenant à la section d'Aubiat, pour un montant de 4.000 €.
- ✓ confirme que toutes les dépenses liées à cette vente (frais de Notaire, ...) seront à la charge du demandeur,
- ✓ charge le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires et, signer les documents relatifs à cette opération.

A noter, en fonction du projet de M. Vergne, une éventuelle extension du réseau d'assainissement au niveau des Oliviers sera nécessaire : le projet d'extension du réseau est estimé à 70.000 €. Ne pas oublier : voirie à faire. Une participation pourra être demandée au porteur de projet (peut-être 1.000 euros par raccordement).

o-O-o

Objet : Questions diverses.

Le Conseil Municipal aborde les points suivants :

- Concernant le dossier de Mme Roland, la commune d'Albussac est tenue de verser les allocations d'Aide au Retour à l'Emploi concernant la partie publique mais également la partie privée ; ce qui représente un coût mensuel de 1.220 euros, durant 2 ans ½ (au minimum).
- Présentation d'un devis du prestataire informatique Cerig pour la mise en place de la dématérialisation PES ASAP ORMC : jusqu'à ce jour, édition par la mairie des factures d'eau, d'assainissement, de cantine et de garderie. Par le biais du PES ASAP, envoi d'un fichier dématérialisé vers un centre éditique des Finances Publiques qui fera l'impression papier, la mise sous enveloppe et l'envoi postal. Devis d'un montant de 96 € TTC accepté.
- Concernant l'intégration de certains chemins d'exploitation dans la voirie, la commission Voirie se réunira prochainement pour établir un recensement des modifications à effectuer.
- Pour les travaux du bâtiment mairie : au niveau des 2 bureaux et des salles du 1^{er} étage, le doublage a déjà été effectué, il est possible de souffler de l'isolant sans être obligé de tout refaire ; doublage nécessaire dans la salle du conseil. En attente, des devis des entreprises.
- Pour information : l'épicerie change de propriétaire ; le magasin fermera le 21 novembre pour rouvrir le 30 novembre.

- Nécessité de compléter la cartographie sur la plateforme SCoT PLUiH : présentation de la plateforme cartographique. Visualisation village par village qui sert à la description des hameaux.
- Intervention demandée sur la porte de l'école (ancienne garderie) et demande d'acquisition de 2 réhausseurs et d'un marchepied pour les toilettes de la garderie.
- Signalement d'un camion garé sur la place de l'Eglise St Martin. M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Bordes Madeleine : différends récurrents avec le locataire du logement de l'ancien presbytère. De plus, problèmes à nouveau de chiens en liberté dans le bourg (de jour comme de nuit).
- Transmettre aux conseillers municipaux les arrêtés de Permis de Construire délivrés.
- Colis de Noël.
- Présentation d'Emmanuel Delsart, nouvel habitant au Malmaury d'Albussac.

o-O-o

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

o-O-o

Le Maire :

Le Secrétaire :

Les Conseillers :